

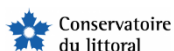
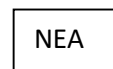


CONTRAT LITTORAL SUD MARTINIQUE

2024-2028

Document contractuel

(Version non définitive)



Article 1 : Objet du Contrat Littoral Sud

Chaque masse d'eau de France et d'Europe a reçu en 2000 des objectifs d'atteinte du bon état des masses d'eaux fixés par la Directive européenne Cadre sur l'Eau (DCE). Ainsi, il est de la responsabilité des gestionnaires au niveau local de mettre en place les mesures nécessaires à l'atteinte de la bonne qualité des eaux de leur territoire.

Le Contrat littoral Sud est un programme d'action en faveur des milieux aquatiques, animé par l'Espace Sud. C'est un document de planification locale qui permet la mobilisation de financement et la mise en place d'actions concrètes. Principalement cofinancés par l'Office de l'Eau et la Collectivité Territoriale de Martinique, il rassemble une trentaine de maîtres d'ouvrage et partenaires.

Après une phase d'évaluation du premier contrat (2018-2023) et de concertation, une seconde programmation est élaborée pour 5 ans.

Le présent contrat traduit l'accord intervenu entre les différents acteurs du territoire concernant l'opération de reconquête de la qualité des masses d'eau et des milieux associés.

Article 2 : Périmètre du contrat

Le Contrat Littoral Sud s'étend sur les 12 communes de l'Espace Sud : Ducos, Rivière Salée, Les Trois-Ilets, Les Anses d'Arlet, Le Diamant, Sainte-Luce, Rivière-Pilote, Le Marin, Sainte-Anne, Le Vauclin, Le Saint-Esprit et le François.

Le territoire d'étude comprend de l'amont vers l'aval :



Le réseau hydrographique

Selon la directive cadre sur l'eau (DCE), la délimitation des masses d'eau « cours d'eau » est basée sur des critères physiques (géologie, relief) et sur l'importance du cours. Le réseau hydrographique suivi dans le cadre de la DCE comprend :

- Le bassin versant la rivière Salée : Il couvre une superficie de 69,5 km² et comprend environ 240 km de cours d'eau et ravines. Il s'étend sur 6 communes : Rivière-Salée, le Saint-Esprit, Ducos, le François, Rivière-Pilote et Sainte-Luce. Parmi ses principaux cours d'eau, on peut citer : la rivière Salée (6,5 km), la rivière les Coulisses (9,5 km), la rivière l'Abandon (9km), la rivière Roussane (9 km), la rivière de Trénelle (8km), la rivière la Nau (6km), la ravine de la Laugier (5,6 km), le ruisseau Fonds Masson (5 km).
- Le bassin versant de Grande Rivière Pilote : Il couvre une superficie de 35 km² et comprend environ 125 km de cours d'eau et ravines, qui s'écoulent sur les communes de Rivière-Pilote, du François, du Marin et de Sainte-Luce. Parmi ses principaux cours

d'eau, on peut citer : la Grande Rivière Pilote (12 km), la Petite Rivière Pilote (7,5 km), la rivière Gens Libres (4 km), la ravine Fonds Manoël (3,5 km), la rivière Enseau (3 km), la rivière Beauregard (2,7 km), la rivière Dérivage (2,3 km).

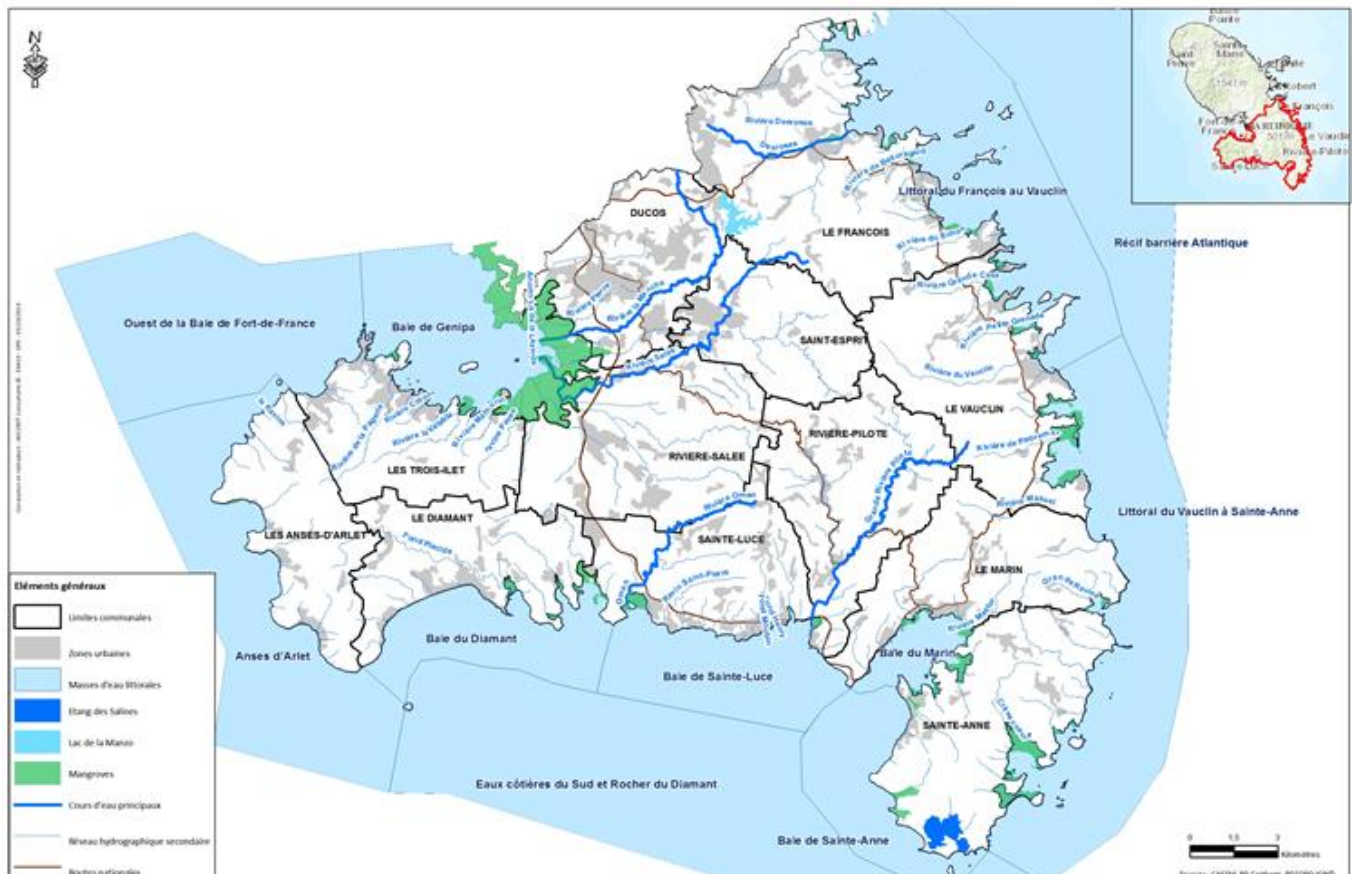
- Le bassin versant de la rivière Oman : parmi ses principaux cours d'eau, on peut citer, la rivière Oman (4454 m) et la rivière Bois d'Inde (3076 m) qui s'écoulent sur les communes de Sainte-Luce et Rivière Salée.
- Le bassin versant de Desroses : parmi ses principaux cours d'eau, on peut citer, le cours d'eau Desroses (3398 m) et Deux courants (2545 m) qui s'écoulent sur la commune du François.

✚ Les Zones Humides : En Martinique, plus de 2276 zones humides ont été répertoriées pour une superficie d'environ 2 875 hectares soit 2,5% du territoire martiniquais (Inventaire des ZH, PNRM, 2015). La typologie des différents types de zones humides varie de l'amont vers l'aval des bassins versants et ainsi, on peut répertorier : sources, ripisylves, prairies humides, cours d'eau, mares, étangs, vasières, forêts marécageuses, mangroves, herbiers et récifs coralliens.

✚ L'espace Maritime c'est 389 km² réparti sur 11 masses d'eau littorales et 32 sites de baignade

✚ Milieux associés : Plages et bordure littorale,

Présentation du secteur d'étude



Article 3- Durée du Contrat

Le présent contrat est conclu pour une durée de 5 ans. Il couvrira la période 2024-2029.

Article 4- Orientations

La Directive Cadre sur l'Eau (DCE) fixe comme objectifs l'atteinte du bon état des eaux à l'horizon 2027.

Le SDAGE Martinique 2022-2027 définit les grandes orientations en matière de gestion de l'eau afin d'atteindre les objectifs de qualité des milieux aquatiques et de quantité des eaux.

Aussi, le Contrat Littoral Sud se veut être un outil opérationnel du SDAGE et s'organise autour de 3 volets :

1. **Améliorer la qualité de l'eau**
2. **Protéger et restaurer les milieux aquatiques remarquables**
3. **Connaître, communiquer, animer le territoire pour mieux gérer l'eau**

Article 5- Enjeux et état des lieux

1- Améliorer la qualité de l'eau

La qualité des milieux aquatiques dépend de la qualité des eaux qu'elle soit chimique ou biologique (la vie animale et végétale qu'elle contient), des quantités disponibles (débit des rivières, niveaux de nappes), leur hydromorphologie (état des berges des cours d'eau, érosion du trait de côte, etc.). L'ensemble de ces paramètres est ainsi régulièrement contrôlé pour établir un diagnostic de l'état des milieux.

Selon l'état des lieux du SDAGE, les secteurs ayant le plus d'incidence sur les milieux aquatiques sont l'assainissement Collectif et les rejets des industriels pour les eaux littorales et l'assainissement autonome et l'agriculture pour les cours d'eau.

Zoom sur l'assainissement sur le périmètre du Contrat, Chiffres clés (2021)

28 stations de traitement des eaux usées

118 postes de refoulement

1 bassin d'orage

303 km de réseaux

45 157 habitants desservis par le réseau collectif

0,01% : Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte

92/120 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

37 483 dispositifs en assainissement autonome

Un peu moins de 90 % des installations sont non conformes (cet indicateur n'aura de véritable signification lorsque l'ensemble des habitations relevant du SPANC aura été contrôlé).

Zoom sur les pressions agricoles sur le périmètre du Contrat

Les pressions agricoles sur la qualité de la ressource sont de deux types :

- Les produits phytosanitaires (pesticides)
- Les fertilisants (source de nutriments tels qu'azote et phosphore)

L'étude « suivi des pesticides » menée par l'ODE en 2020, précise que « de 2012 à 2020, la concentration moyenne globale en produits phytopharmaceutiques dans les cours d'eau a diminué. Les concentrations les plus fortes tous pesticides confondus sont observées dans le Nord Atlantique et la partie moyenne du bassin versant de la Lézarde. Le plus grand nombre de molécules différentes est retrouvé dans les stations du Sud. Le nombre de molécules le plus élevé observé sur les rivières du Sud semble lié à la culture de la canne à sucre (seule ou en mix avec la banane). Les rivières Deux courant et Simon (François) font parties des rivières les plus contaminées par les produits phytopharmaceutiques dans le Sud ».

Zoom sur les rejets des industriels sur le périmètre du Contrat

La totalité des masses d'eau du territoire Sud sont en bon état chimique. Cependant, le SDAGE préconise la poursuite de la recherche des substances toxiques afin d'améliorer la définition des actions de suppression ou de réduction (industrie, particuliers, entreprises, collectivités, exploitants agricoles). En effet, lors du diagnostic de l'état des lieux du SDAGE, il s'est avéré que le secteur des industries montre un déficit de données en comparaison des autres pressions assainissement et agriculture.

Ci-dessous les extraits des masses d'eau concernant le territoire : données état des lieux du SDAGE 2019 et évolution en 2023 (flèches)

Nom de la masse d'eau	Etat écologique sans Chlordéconne	Objectif d'état sans Chlordéconne	Pressions	RNAOE ¹ en 2027	Réponse du Contrat 2024-2028
Masse d'eau cours d'eau Desroses	MAUVAIS 	2027	Continuité écologique, hydromorphologie (canalisation du Cours d'Eau), assainissement ANC	RISQUE	Actions n° 1.2 2.10 3.0 3.14
Masse d'eau cours d'eau Grande Rivière Pilote	MOYEN	2021	Assainissement ANC, EEE	RISQUE	Actions n° 1.1,1.2, 1.5
Masse d'eau OMAN	MOYEN	2021	assainissement ANC	DOUTE	Action n° 3.10

¹ Risque de non atteinte des objectifs environnementaux

Masse d'eau cours d'eau Rivière Salée	MOYEN	2027	Assainissement ANC, problème de colmatage total du lit et mauvais état hydromorphologique	MOINS STRICTE	Action n° 4,5,23,31
Masse d'eau côtière Baie de GENIPA	MEDIOCRE ↗	2027	AC, espèces invasives	RISQUE	Action n° 3.4
Masse d'eau côtière Anses d'Arlet	BON	2027		NON RISQUE	Action n° 1.1, 1.3
Masse d'eau côtière Littoral du Vauclin à Sainte-Anne	MOYEN ↗	2027	ANC	DOUTE	Action n° 1.1
Masse d'eau côtière Littoral du François au Vauclin	MOYEN ↗	2027	AC, ANC, industries, sargasses	DOUTE	Actions n°1.1, 1.2
Masse d'eau côtière Baie de Sainte-Anne	MOYEN	2027	ANC en période touristique	DOUTE	Action n° 1.2
Masse d'eau côtière Baie du Marin	MEDIOCRE ↗	2027	Plaisance, AC, ANC	RISQUE	Action n° 1.4
Masse d'eau côtière Ouest baie de Fort de France	MOYEN ↗	2027	AC, pression touristique (plaisance)	DOUTE	Action n° 1.1
Masse d'eau côtière Baie de Sainte-Luce	MEDIOCRE	2027	AC, ANC, Agriculture (fertilisation)	RISQUE	Action n° 1.5
Masse d'eau côtière Baie du Diamant	MOYEN ↗	2027		NON RISQUE	
Masse d'eau côtière eaux côtières du sud et Rocher du Diamant	MOYEN ↗	2027		NON RISQUE	
Masse d'eau de Transition : Etang des Salines	MAUVAIS	2027	Agricoles, Confinement de la masse d'eau	RISQUE	
Masse d'eau Plan d'eau La Manzo	MOYEN	2021	Phytopathologique, ANC, érosion des sols (méthode de qualification en milieu tropical non encore définie)	RISQUE	

2- Protéger, restaurer les milieux aquatiques remarquables

Le territoire du Contrat comprend différents milieux remarquables dont certains font l'objet d'une reconnaissance ou d'une protection :

- Des Zones Naturelles d'Intérêt Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 1 et de type 2
- 5 sites inscrits : Sainte-Anne (La zone des caps, Baie des Anglais, Crève-cœur), Sainte-Anne et Marin (Cul de sac ferré), Sainte-Anne, Marin et Rivière-Pilote (Cul de sac du Marin)
- 2 sites classés : des Salines à la Baie des Anglais et les mornes et le Rocher du Diamant
- 1 réserve naturelle (les îlets de Sainte-Anne)
- Projet en cours de réserve nationale (Baie de Génipa)

Dans ce contrat, les actions porteront essentiellement sur les zones humides du territoire. La mise à jour de l'inventaire des zones humides montre un état général de dégradation qui représenterait 43% des zones humides étudiées. Les ripisylves seraient le milieu le plus menacé. D'ailleurs, un plan national d'action ripisylves est lancé par le conservatoire Botanique.

Dans ce domaine, on note la nécessité de déployer et massifier les solutions fondées sur la nature, visant à protéger, gérer de manière durable et restaurer les écosystèmes.

17 actions sont identifiées pour la protection et la restauration des milieux aquatiques. Ce qui traduit l'enjeu le plus fort dans ce contrat.

3- Connaître, communiquer, animer pour mieux gérer l'eau

Dans ce volet, l'objectif est d'informer et éduquer les citoyens sur les enjeux « eau », d'améliorer la connaissance et créer une dynamique sur le territoire afin de rendre plus lisible les mesures.

Plusieurs sujets apparaissent comme une priorité : les pollutions, le rôle des écosystèmes aquatiques.

Article 6- Plan d'actions

A partir des données du SDAGE et des échanges avec les partenaires, le programme d'actions qui suit traduit les efforts des maîtres d'ouvrage en faveur des milieux aquatiques sur les années à venir.

Il constitue la feuille de route de cette démarche territoriale.

Programme d'action par volet

Volet 1 : Améliorer la qualité de l'eau		
1.1	Poursuivre les actions en faveur de l'amélioration de la qualité des eaux de baignade	Ville-ARS-CAESM
1.2	Sensibilisation et contrôle des usagers pour la mise au norme des dispositifs d'assainissement en priorité sur les ZEE et ZES	CAESM
1-3	Etude sur l'assainissement du quartier Petite Anse sur le territoire des Anses d'Arlet	CAESM
1.4	Fiabilisation des ouvrages d'assainissement collectif	CAESM
1.5	Travaux de mise en service du PR de rocher zombi et transfert des effluents vers la STEU de Gros Raisins	CAESM
1.6	Intégrer dans les PLU la gestion des eaux pluviales urbaines	CAESM/Ville
1.7	Poursuivre les actions de prévention et promotion de la collecte des produits phytosanitaires	CAESM
1.8	Poursuivre les actions de prévention et promotion de la collecte de médicaments usagés ou périmés	CAESM
Volet 2 : Protéger et restaurer les milieux aquatiques remarquables		
2.1	Travaux de végétalisation de la plage de l'Anse Figuier	Ville de Rivière Pilote
2.2	Travaux de végétalisation de la plage de l'Anse à l'Âne	ville des Trois Ilets
2.3	Travaux pour le rétablissement de la continuité écologique au passage à gué du quartier Peter Maillet	Ville du Saint-Esprit
2.4	Travaux de restauration de la ripisylve du parcours santé du Saint-Esprit	Ville du Saint-Esprit
2.5	Etude des pressions et restauration des sources du Saint-Esprit (firmin, caraïbes,...)	Ville du Saint-Esprit
2.6	Etude des pressions et restauration des sources (Parcours Santé, Morne-Adrien, source Marie-Sainte)	Ville de Ducos
2.7	Etude et travaux pour l'aménagement du littoral de Trois Rivières	Ville de Sainte-Luce
2.8	Travaux de végétalisation de la plage de l'Anse Mabouya	Ville de Sainte-Luce
2.9	Plantation de palétuviers sur le front de mer du bourg pour maintenir le trait de côte	Ville de Sainte-Luce
2.10	Etude hydraulique de la mangrove du môle du François (plan d'action Desroses)	Ville du François
2.11	Travaux de rétablissement de la continuité écologique sur la masse d'eau Desroses (Plan d'action Desroses)	Ville du François

2.12	Travaux de végétalisation de la plage des Salines	ONF
2.13	Mise en place d'une production de plants d'espèces littorales ou caractéristiques de la ripisylve au sein de la pépinière de l'Espace Sud	CAESM
2.14	Restauration paysagère et culturelle du littoral de Petite Poterie au Marin	CAESM
2.15	Restauration de la mare de Macabou	CAESM
2.16	Etude d'identification des zones marines à enjeux et proposition d'un outil juridique de protection	Multi-partenaires
Volet 3 : Connaître, communiquer, animer le territoire pour mieux gérer l'eau		
3.0	Animation du Contrat	CAESM
3.1	Etude du grès de plage de l'Anse Baleine à Cap macré	Ville du Marin
3.2	Travaux de mise en valeur de la mangrove de Château-Paille	Ville du Vauclin
3.3	Réalisation d'un sentier dans la mangrove des Coins des pères	Villes des Anses d'Arlet
3.4	Travaux d'aménagement paysager et écotouristique de la mangrove du quartier Canal	Ville de Ducos, Agence des 50 pas, Conservatoire du Littoral
3.5	Parcours d'interprétation des zones humides de Pont Café	Ville de Sainte-Luce
3.6	Réalisation de l'Atlas de la Biodiversité Communale terrestre et marin	Ville de Sainte-Luce
3.7	Plan de mise en valeur de la mangrove de Rivière Salée	Ville de Rivière Salée
3.8	Travaux de mise en valeur de la mangrove de Taupinière	Conservatoire du Littoral
3.9	Etude globale sur les pressions industrielles sur les milieux aquatiques	ODE
3.10	Poursuite de l'étude des transferts sédimentaires et l'érosion des sols du bassin versant de la rivière Salée	BRGM-CAESM
3.11	Sensibiliser et/ ou communiquer sur l'impact des dépôts sauvages sur les milieux aquatiques et inciter aux bonnes pratiques	CAESM
3.12	Rendre visible les actions du territoire en matières de travaux sur les milieux aquatiques et actions de sensibilisation sur l'eau	CAESM
3.13	Favoriser le déploiement des dispositifs d'accompagnement des exploitants agricoles à la réduction des phytopharmaceutiques	CAESM
3.14	Identifier un canal de communication efficace pour (re)connaître les ripisylves, leurs valeurs, leurs fonctions, leurs spécificités, etc.	CAESM

Programme d'actions par Maître d'ouvrage

2.1	Ville de Rivière Pilote	Travaux de végétalisation de la plage de l'Anse Figuier
3.0	Ville du Marin	Etude du grès de plage de l'Anse Baleine à Cap macré
3.1	ville des Trois Ilets	Travaux de végétalisation de la plage de l'Anse à l'Âne
2.2	Ville du Saint-Esprit	Travaux pour le rétablissement de la continuité écologique au passage à gué du quartier Peter Maillet
2.3	Ville du Saint-Esprit	Travaux de restauration de la ripisylve du parcours santé du Saint-Esprit
2.4	Ville du Saint-Esprit	Etude des pressions et restauration des sources du Saint-Esprit (firmin, caraïbes,...)
2.5	Ville du Vauclin	Travaux de mise en valeur de la mangrove de Château-Paille
3.2	Villes des Anses d'Arlet	Réalisation d'un sentier dans la mangrove des Coins des pères
3.3	Ville de Ducos	Etude des pressions et restauration des sources (Parcours Santé, Morne-Adrien, source Marie-Sainte)
2.6	Ville de Ducos, Agence des 50 pas, Conservatoire du Littoral	Travaux d'aménagement paysager et écotouristique de la mangrove du quartier Canal
3.4	Ville de Sainte-Luce	Parcours d'interprétation des zones humides de Pont Café
3.5	Ville de Sainte-Luce	Etude et travaux pour l'aménagement du littoral de Trois Rivières
2.7	Ville de Sainte-Luce	Travaux de végétalisation de la plage de l'Anse Mabouya
2.8	Ville de Sainte-Luce	Réalisation de l'Atlas de la Biodiversité Communale terrestre et marin
3.6	Ville de Sainte-Luce	Plantation de palétuviers sur le front de mer du bourg pour maintenir le trait de côte
2.9	Ville du François	Etude hydraulique de la mangrove du môle du François (plan d'action Desroses)
2.10	Ville du François	Travaux de rétablissement de la continuité écologique sur la masse d'eau Desroses (Plan d'action Desroses)
2.11	ONF	Travaux de végétalisation de la plage des Salines
2.12	Ville de Rivière Salée	Plan de mise en valeur de la mangrove de Rivière Salée
3.7	Conservatoire du Littoral	Travaux de mise en valeur de la mangrove de Taupinière
3.8	ODE	Etude globale sur les pressions industrielles sur les milieux aquatiques
3.9	Ville-ARS-CAESM	Poursuivre les actions en faveur de l'amélioration de la qualité des eaux de baignade

1.1	CAESM	Sensibilisation et contrôle des usagers pour la mise au norme des dispositifs d'assainissement en priorité sur les ZEE
1.2	CAESM	Etude sur l'assainissement du quartier Petite Anse sur le territoire des Anses d'Arlet
1-3	CAESM	Fiabilisation des ouvrages d'assainissement collectif
1.4	CAESM	Mise en place d'une production de plants d'espèces littorales ou caractéristiques de la ripisylve au sein de la pépinière de l'Espace Sud
2.13	CAESM	Restauration paysagère et culturelle du littoral de Petite Poterie au Marin
2.14	CAESM	Restauration de la mare de Macabou
2.15	CAESM	Travaux de mise en service du PR de Rocher Zombi et transfert des effluents vers la STEU de Gros Raisins
1.5	CAESM	Intégrer dans les PLU la gestion des eaux pluviales urbaines
1.6	BRGM-CAESM	Poursuite de l'étude des transferts sédimentaires et l'érosion des sols du bassin versant de la rivière Salée
3.10	Multi-partenaires	Sensibiliser et/ ou communiquer sur l'impact des dépôts sauvages sur les milieux aquatiques et inciter aux bonnes pratiques
3.11	CAESM	Rendre visible les actions du territoire en matière de travaux sur les milieux aquatiques et actions de sensibilisation sur l'eau
3.12	Multi partenaires	Favoriser le déploiement des dispositifs d'accompagnement des exploitants agricoles à la réduction des phytopharmaceutiques
3.13	Multi-partenaires	Etude d'identification des zones marines à enjeux et proposition d'un outil juridique de protection
2.16	CAESM	Identifier un canal de communication efficace pour (re)connaître les ripisylves, leurs valeurs, leurs fonctions, leurs spécificités, etc.
3.14	CAESM	Poursuivre les actions de prévention et promotion de la collecte des produits phytosanitaires
1.7	CAESM	Poursuivre les actions de prévention et promotion de la collecte de médicaments usagés ou périmés
1.8	CAESM	Animation du Contrat

Article 7- Engagement de la structure porteuse

La Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique porte le contrat Littoral Sud pour le compte des collectivités du territoire. Elle met en place la cellule spécifique d'animation et de gestion du contrat. Elle s'engage à assurer :

- Le suivi et le pilotage du contrat ainsi que la coordination entre tous les partenaires ;
- La mise en œuvre administrative et technique du contrat et en particulier :
 - Le secrétariat technique et administratif des comités et autres instances du contrat ;
 - L'élaboration et le suivi des tableaux de bords des opérations du contrat (ces tableaux précisent l'avancement des opérations et mentionnent les indicateurs techniques de suivi de réalisation) ;
 - La programmation annuelle du suivi des opérations de l'ensemble des volets du contrat.

Article 8- Engagements des Maîtres d'ouvrages et des partenaires

Les Maîtres d'ouvrage concernés par le plan d'actions du Contrat Littoral Sud s'engagent à :

- ➔ Réaliser les actions programmées dans le contrat pendant sa durée et en respectant le calendrier prévisionnel ;
- ➔ Tenir informée la structure porteuse des décisions de financement prises et des moyens mobilisés pour la mise en œuvre des actions,
- ➔ Transmettre à la structure porteuse toute information relative aux opérations prévues au contrat

L'ensemble des partenaires valide les objectifs et s'engage à :

- ➔ Transmettre à la structure porteuse toute information relative à des opérations affectant ou contribuant aux objectifs du contrat.
- ➔ Participer aux instances de suivi et de mise en œuvre du contrat

Les partenaires s'engagent à collaborer étroitement avec la cellule animation et de gestion du Contrat Littoral Sud pour :

- ➔ Fournir toutes les données permettant de renseigner les indicateurs de suivi de l'avancement des actions qu'elle a en charge ;
- ➔ Faire vivre le Contrat Littoral Sud et l'adapter si besoin, afin de garantir son efficacité.

Article-9- Engagements des partenaires financiers

Les collectivités territoriales et autres maîtres d'ouvrage, signataires et/ou pressentis comme maître d'ouvrage du présent contrat pourront bénéficier d'aides financières de l'Office De l'Eau, de la Collectivité Territoriale de Martinique, de l'Etat, etc.

Les différents financeurs s'engagent à participer au financement des actions conformément à leurs politiques d'intervention et selon les modalités propres prévues pour les contrats de milieu.

Article 10- le Comité du Contrat Littoral Sud

La composition du Comité du Contrat Littoral Sud est décidée par arrêté préfectoral.

Son secrétariat est assuré par la structure porteuse.

Ses rôles sont les suivant :

- ✓ Suivre l'état d'avancement et la bonne exécution du contrat,
- ✓ Veiller au respect du calendrier prévisionnel de réalisation des actions et des engagements financiers des partenaires et des maîtres d'ouvrage,
- ✓ Valider les différents bilans du contrat.

Composition du comité du Contrat Littoral (proposition)

- Ville de Sainte-Anne
- Ville du Marin
- Ville de Rivière-Pilote
- Ville de Sainte-Luce
- Ville du Vauclin
- Ville du François
- Ville des Trois-îlets
- Ville des Anses d'Arlet
- Ville du Diamant
- Ville de Ducos
- Ville du Saint-Esprit
- Ville de Rivière-Salée
- CAESM
- Collectivité Territoriale de Martinique
- PNRM
- Syndicat Mixte de Traitement et de Valorisation des Déchets (SMTVD)
- PREFECTURE
- DEAL
- DIRECTION DE LA MER
- DAAF
- CCI Martinique
- Chambre d'Agriculture Martinique

- Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins
- ASSAUPAMAR
- Comité de Randonnée pédestre Martinique
- Association nature, Enfant et avenir (NEA)
- Association Martinique pour la Protection de l'Industrie (AMPI)
- Comité de l'Eau et de la biodiversité (CEB)
- Université des Antilles
- ONF
- BRGM
- ARS
- Parc Naturel Marin
- Conservatoire du Littoral
- ODE Martinique
- Conservatoire Botanique

Article 11 : Suivi du contrat

Plusieurs outils de suivi seront mis en œuvre pour permettre un contrôle de la démarche :

- Un tableau de bord spécifique qui rendra compte de l'avancement du Contrat :
 - Projets démarrés / réalisés / abandonnés,
 - Montant des financements engagés / prévus,
 - Indicateurs de résultat
- Une synthèse des actions réalisées

Des indicateurs seront mis en place :

- Des comparaisons entre les états initiaux et finaux des cours d'eau (Etat des lieux du SDAGE)
- Le volume d'eaux claires parasites éliminé (estimations) ;
- Le linéaire de réseaux d'assainissement réhabilités ;
- Le linéaire de cours d'eau restauré et entretenu ;
- Le nombre de logements en assainissement autonome réhabilités
- La surface de zones humides restaurées ;
- La surface d'herbier et coraux préservées
- Le nombre de classes scolaires participantes aux programmes d'éducation de développement durable et le nombre d'interventions de sensibilisation ; ...

Article 12- Révisions du contrat

La convention pourra faire l'objet de révisions, pour permettre, sous réserve de cohérence avec l'ensemble du programme :

- Une modification du programme d'actions initialement arrêté
- L'intégration d'actions complémentaires au programme d'actions
- La modification des objectifs du contrat

Article 13- Résiliation du contrat

La résiliation du contrat pourra intervenir faute d'accord entre les différentes parties. Dans ce cas, la demande de résiliation sera accompagnée d'un exposé des motifs et fera l'objet d'une saisine des assemblées délibérantes de chacun des partenaires.

La décision de résiliation, sous forme d'avenant, précisera le cas échéant, les conditions d'achèvement des opérations ayant connu un commencement d'exécution.